

Hôtellerie de plein air : l'Autorité autorise, sous conditions, le rachat du groupe Vacanceselect par le groupe ECG

Publié le 14 février 2023

L'Autorité de la concurrence autorise sous conditions le groupe ECG, actif dans le secteur de l'hôtellerie de plein air, à procéder au rachat du groupe Vacanceselect qui détient notamment les marques Vacanceselect et Tohapi.

Pour la première fois, l'Autorité de la concurrence a eu l'occasion d'examiner deux nouveaux marchés pertinents : un marché de l'activité de tour-opérateur consistant, pour un camping, à mettre à disposition d'un camping tiers (dit « tour-opérateur ») certains de ses emplacements pour que cet opérateur tiers les exploite pour son propre compte, et un marché des services d'agences de voyage en ligne spécialisées dans les offres camping.

L'examen réalisé par l'Autorité l'a conduit à identifier des risques d'atteinte à la concurrence sur les marchés de l'exploitation d'emplacements de campings au niveau local. Pour prévenir ces risques, ECG s'est engagé à céder un camping situé dans la zone des Prés du Verdon (Alpes de Haute-Provence) et à conclure un contrat avec un camping tiers pour l'exploitation de 27 emplacements de passage équipés haut de gamme dans la zone de La Croix du Vieux Pont (Aisne).

Hôtellerie de plein air : l'Autorité autorise, sous conditions, le rachat du groupe Vacancesselect par le groupe ECG

[Lire le communiqué](#)